



BANQUE des
TERRITOIRES



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Présentation de l'Appel à Projets
du Grand Défi
« *Dispositifs médicaux
numériques au service des
personnes âgées et du bien
vieillir* »**

17 juin 2025

Sommaire de ce webinar

01	Présentation du Grand défi dans le cadre du plan Dispositifs Médicaux France 2030	4	05	Modalités de financement	15
	Contexte	5		Modalités de financement de la subvention	16
	Axe 2 du Grand défi	6	06	Modalités administratives	17
	Annnonce de l'AAP par la Ministre	7		Modalités administratives après l'annonce des lauréats	18
02	Objectifs de l'AAP	8		Calendrier prévisionnel de l'instruction	19
	Objectifs de l'AAP	9	07	Modalités de candidature	20
03	Critères d'éligibilité	10		Le cahier des charges en ligne	21
	Critères d'éligibilité d'un candidat	11		Les pièces du dossier de candidature à renseigner	22
	Critères d'éligibilité d'un projet	12		Les Indicateurs France 2030	23
04	Critères de sélection	13		Les réponses à vos questions	24
	Projets attendus dans le cadre de l'AAP	14	08	Questions/réponses	25

Présentation des intervenants de ce webinar

Ministère



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE L'ACCÈS
AUX SOINS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Line Farah

Directrice de Grands Défis « Santé mentale » et « Bien vieillir »
Délégation ministérielle au Numérique en Santé,
Ministère de la Santé et de l'Accès aux soins



Pr Bertrand Fougère

Professeur de Gériatrie - Faculté de Médecine / CHU Tours
Co-pilote du Grand Défi « DMN et Bien Vieillir »,
Ministère de la Santé et de l'Accès aux soins

Opérateur



**BANQUE des
TERRITOIRES**
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS



Barbara Cuffini Valero

Responsable du pôle Transition Numérique
Banque des Territoires, Groupe Caisse des Dépôts



Solène Lavaire

Chargées de programmes France 2030 - e-santé et bien vieillir
Banque des Territoires, Groupe Caisse des Dépôts



Carmen Nicolas

01

**Présentation du
Grand défi dans le
cadre du plan
Dispositifs Médicaux
France 2030**

- Le **Grand Défi** a pour objectif de :

Faire émerger et assurer un cadre propice à l'accès à des **dispositifs médicaux numériques innovants** pour répondre aux **besoins des patients et des professionnels** pour la prévention, le repérage, la prise en charge et le suivi en santé mentale et au service des personnes âgées.



Chiffres clefs

- Personnes en perte d'autonomie
 - En 2015 : **2,5 millions**
 - En 2050 : **4,8 millions**

X2

Nb de personnes en perte d'autonomie en 35 ans

Grand défi DM Numériques et bien vieillir

153

Parties prenantes du numérique et bien vieillir interrogées

23

Experts dans le comité d'experts du Grand Défi Numérique et bien vieillir

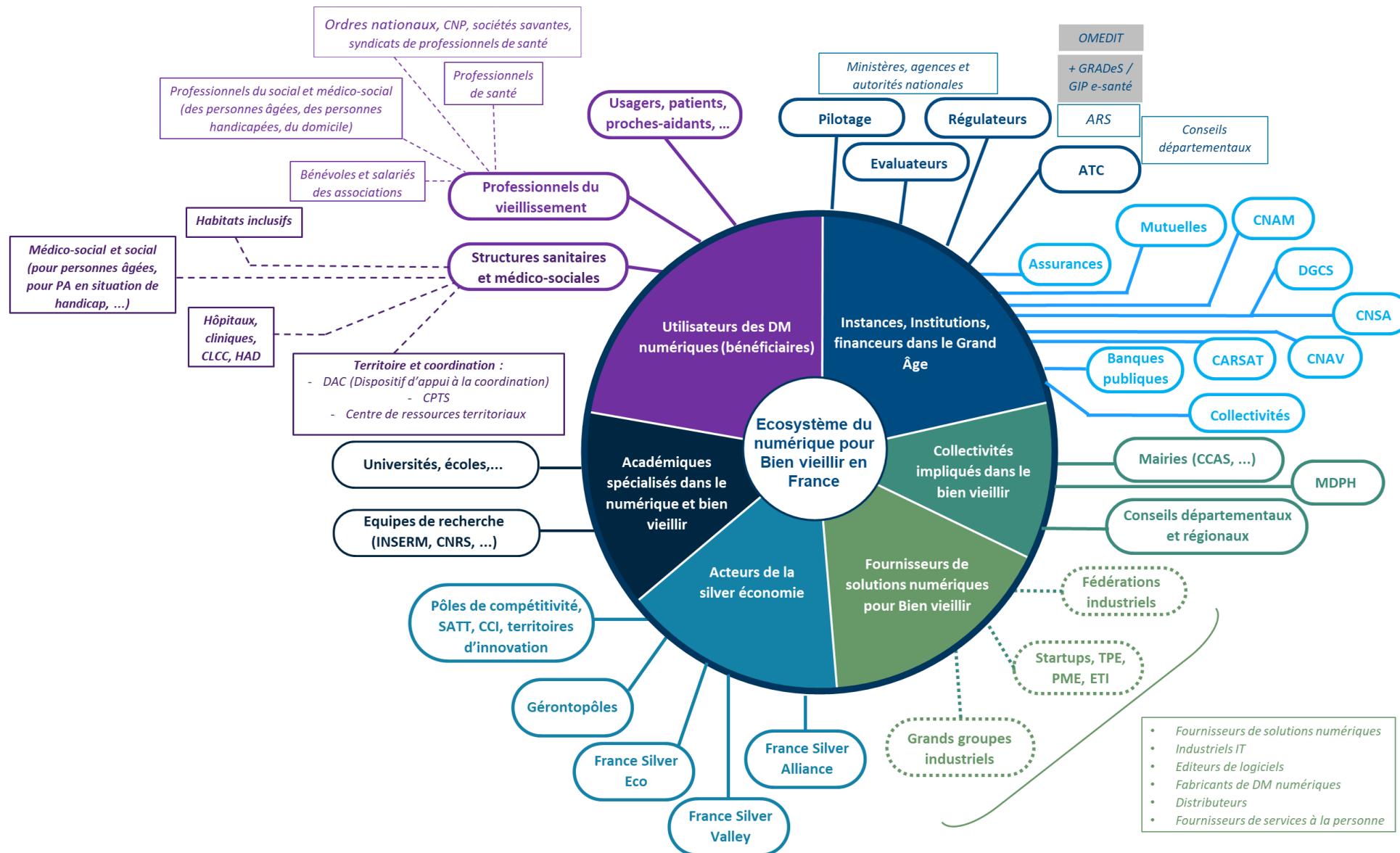
1

Etat des lieux

1

Plan d'action en 4 axes

Cartographie des acteurs interrogés

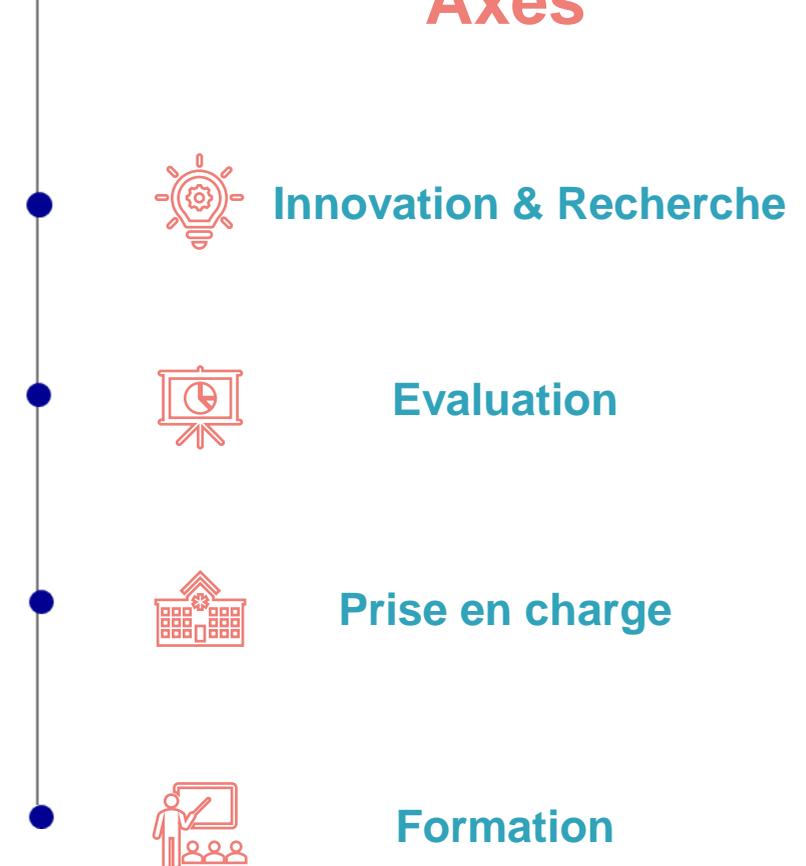


Domaines exploratoires identifiés

Prévention	Repérage
Développer des innovations pour conserver les capacités cognitives, physiques et sociales.	Concevoir et outiller les acteurs du champ social et médico-social pour repérer les situations à risque de fragilité.
Autonomie	Territoire et coordination
Accompagner l' adaptation des logements et développer les dispositifs numériques pour donner la capacité aux individus de vieillir chez eux en autonomie.	Accompagner la transformation numérique des acteurs de santé dans une vision domiciliaire.



Axes



Axe 2 du Grand Défi : Evaluation des technologies de santé numériques dédiées au bien vieillir

Structurer le dispositif d'évaluation des dispositifs numériques dans le bien vieillir

Action 2.1.



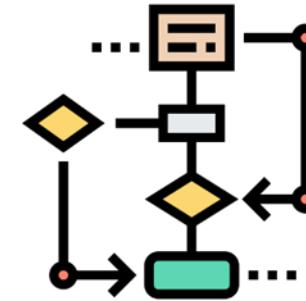
Rédiger un **guide** des **méthodologies d'évaluation de référence** pour les dispositifs numériques dans le bien vieillir

Action 2.2.



Générer des preuves (cliniques, médico-économiques, d'impact organisationnel) à **travers la mise en œuvre d'études méthodologiquement robustes et collecter des données** pour évaluer et référencer les DM numériques dans le bien vieillir

Action 2.3.



Créer une **plateforme d'aide au choix** des dispositifs numériques qui prend en compte les spécificités et les critères d'intérêt pour l'utilisation **des dispositifs numériques par les personnes âgées et les professionnels du vieillissement**

Annnonce de l'AAP par la Ministre le 20 mai 2025

- Annonce de Madame La Ministre Madame Parmentier-Lecocq, du lancement de l'Appel à projet « *Dispositifs médicaux numériques au service des personnes âgées et du bien vieillir* »
- Inscrit dans le cadre de l'axe 2 du Plan d'action du Grand Défi « **Evaluation des technologies de santé numériques dédiés au bien vieillir** »
- Doté de 8 millions d'euros



02

Objectifs de l'AAP

Objectifs de l'AAP

- **Stade 1 « Programmes d'innovation »**



- **Objectif** : Co-développer et démontrer de la performance du futur DM numérique au service des personnes âgées et du bien vieillir
- *Maturité des projets attendus : TRL 6 / TRL7*



- **Stade 2 « Démonstrateurs grandeur nature »**



- **Objectif** : Démontrer l'intérêt en condition réelles d'utilisation pour implémenter des dispositifs médicaux numériques innovants en pratique courante par les bénéficiaires (citoyens, patients, professionnels, aidants)
- *Maturité des projets attendus : TRL 7 / TRL 8*

03

Critères d'éligibilité

Critères d'éligibilité d'un candidat

Le candidat, seul ou chef de file d'un consortium, doit :

- ✓ Être une **société immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés (RCS)** à la date de dépôt du dossier, et considérée comme une PME au sens communautaire à la date de dépôt du dossier et, en cas de sélection, à la date de signature de la convention de financement
- ✓ Ne pas être porté par une « entreprise en difficulté » selon le droit européen
- ✓ Être porté par une société à jour de ses obligations fiscales et sociales
- ✓ Impliquer a minima une entreprise développant le **dispositif médical numérique** (ou futur dispositif médical numérique)

Critères d'éligibilité des projets

Les projets présentés visent les technologies suivantes :

- ✓ Les **technologies de santé visées concernent les dispositifs médicaux numériques** pouvant embarquer de l'Intelligence Artificielle, des objets connectés, de la réalité virtuelle, des dispositifs de télésanté (télésurveillance médicale, téléassistance, etc.), ou toutes autres technologies numériques innovantes
- ✓ Ces technologies peuvent **intervenir à différentes étapes du parcours de prise en charge** de la personne âgée (repérage, prévention, prise en charge de la dépendance, en institution ou à domicile, suivi, coordination)

Et doivent :

- ▶ Avoir **réalisé une preuve de concept**
- ▶ Avoir **identifié et sécurisé un terrain d'expérimentation** afin d'embarquer les utilisateurs dès les phases précoces (*lettre d'engagement à fournir*)



Par « dispositif médical numérique » est entendu tout dispositif médical, au sens des règlements européens 2017/745 et 2017/746 dont la composante numérique représente la part prépondérante de l'actif, ou la part prépondérante de la proposition de valeur

04

Critères de sélection

Projets attendus dans le cadre de l'AAP

Critères de sélection des projets



Impact de la solution



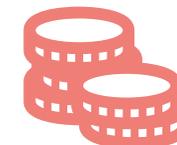
Degré d'innovation



Maturité du porteur



Interopérabilité, éthique et sécurité



Plan de financement

Thématiques des projets financés

Prévention de la perte d'autonomie

Prise en charge et accompagnement de la perte d'autonomie

Approche domiciliaire des parcours de soin et de vie

Qualité de vie des personnes âgées et des aidants

Qualité de vie au travail des professionnels accompagnant des personnes âgées

Monitoring/suivi/coordination des parcours de soin et de vie des personnes âgées

05

**Modalités de
financement**

Modalités de financement

Modalités de versement de la subvention

8 M€

Budget total de l'AAP

1 M€

Subvention *(et éventuellement
avance remboursable)*
maximale par lauréat

50%

Taux de financement
maximal de la subvention
sur le coût du programme

Dépenses éligibles

- Frais de personnel | Seuil maximal de 50% de frais de personnel titulaires sur budget global des projets présentés
- Coût de prestations externes liées au développement des DMN
- Coût d'amortissement du matériel et des instruments affectés au développement des DMN
- Dépenses d'études et d'analyses d'impact sous-traitées à des prestataires extérieurs
- Frais généraux
- Frais de communication directs ou sous-traités
- Conseil juridique lié à la mise en place du projet

06

**Modalités
administratives**

Modalités administratives après l'annonce des lauréats

Le conventionnement

- Le candidat (la structure seule ou le chef de file du consortium) est le **contact unique de l'opérateur** :
 - La subvention est soumise au retour d'analyse aides d'Etat et à la vérification des diligences LCB-FT
 - Une seule convention sera réalisée
 - Le candidat (la structure seule ou cheffe de file du consortium) répartit la subvention entre les membres : nécessité d'établir un accord de partenariat entre les membres

Le suivi du projet tout au long de la durée de conventionnement

- Le porteur de projet s'engage à organiser une réunion de reporting à son initiative :

Ces échanges devront permettre de présenter une **revue des indicateurs France 2030, l'avancement du projet, son évaluation clinique et son exécution budgétaire**

Calendrier prévisionnel de l'instruction



07

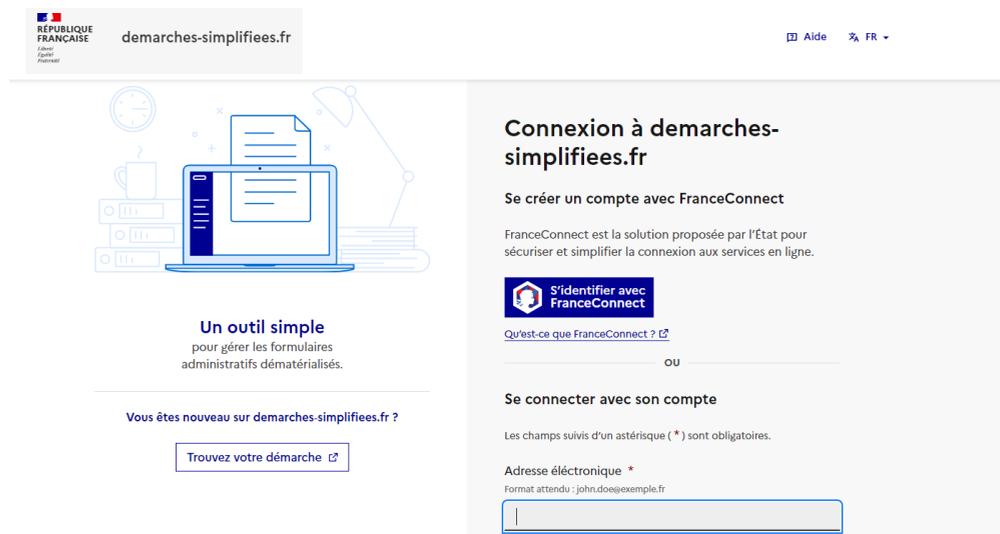
**Modalités de
candidature**

Pour candidater...

Le cahier des charges en ligne :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/france-2030-dispositifs-medicaux-numeriques>

1 Création d'un compte sur démarches simplifiées



2 Identification de votre établissement via votre numéro de SIRET



Les différentes pièces du dossier de candidature à renseigner



Le dossier de candidature est obligatoirement composé des documents suivants :

- **1A/ Description du projet** : 1 document au format Word ou PDF (décrit dans la partie 2 du présent document)
- **1B/ Cadre de réponse** : 1 document multi-onglets au format Excel
- **1C/ Annexe financière du projet** : 1 document au format Excel
- **1D/ Powerpoint de présentation du projet** : 1 document au format Powerpoint

- **1E/ Annexes administratives** : 3 documents au format Word ou PDF
 - 1E.1 Acte de candidature
 - 1E.2 Déclaration d'aides publiques
 - 1E.3 Lettres de mandat des membres du consortium le cas échéant
- **1F/ Indicateurs France 2030** : 1 document au format Excel



**/ ! \ Tout dossier
incomplet sera jugé
irrecevable et ne sera pas
instruit**

Les indicateurs France 2030

- **Objectifs de suivi et mesure de l'impact**

- Réaliser une photographie à un instant T. C'est une remontée de faits bruts qui permet d'avoir une vision d'ensemble sur le Plan France 2030.
- Une fois produites, les données remontées reviennent au SGPI, elles permettront notamment :
 - ✓ alimenter la communication France 2030;
 - ✓ alimenter les évaluations France 2030 ;
 - ✓ alimenter les rapports de la cour des comptes ;
 - ✓ et à termes, adapter la politique publique aux besoins du futur

- **Attendus**

- 24 indicateurs socles communs à tous les AAP France 2030

- **Outil d'aide à la complétion mis à disposition**

- Dictionnaire des indicateurs sur Démarches Simplifiées



<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/france-2030-dispositifs-medicaux-numeriques>

- **Calendrier des remontées**

- Ex ante, avec une première remontée des indicateurs France 2030 au démarrage du projet (stade de la candidature)
- In itinere avec une mise à jour de la grille une fois par an
- Ex post, avec une dernière prise de contact potentielle jusqu'à 8 ans après le financement du projet

➤ Adopter la stratégie du « best effort » : être le plus précis et diligent possible et anticiper le développement du projet en conséquence.

Pour toute information complémentaire...

Les réponses à vos questions

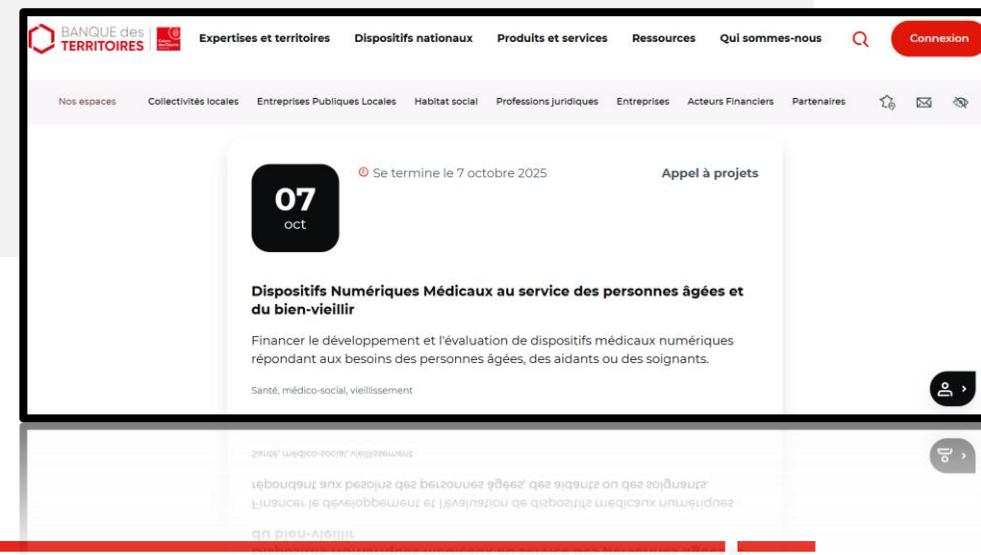
- Il n'existe pas d'onglet FAQ sur la plateforme démarches simplifiées. Toutefois chaque candidat, après création de son espace personnel, a la possibilité de poser des questions via une adresse mail générique :



pia-esante@caissedesdepots.fr

- Un document regroupant les grandes questions/réponses est téléchargeable dès le stade de la candidature, sur Démarches Simplifiées, et sera mis à jour sur la plateforme à intervalle régulier
- Le site de la Banque des Territoires met à votre disposition toutes les informations concernant l'AAP :

<https://www.banquedesterritoires.fr/aap-dispositifs-numeriques-medicaux-service-personnes-agees-bien-veillir>



08

Questions/réponses